

Politique suisse : mais où en sont-ils?

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 639

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013061>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Politique suisse: mais où en sont-ils?

Rassurez-vous! Si on a éprouvé le besoin de dire les difficultés de la politique suisse, ce n'est pas pour ouvrir le dossier (comme on dit à la Radio romande) de l'abstentionnisme.

Aucune envie de tarte à la crème. Une simple constatation qui s'impose au fil des discussions rédactionnelles.

Nous pensons, à quelques-uns qui faisons ce journal, être correctement informés: la presse nationale, dans sa diversité, est parcourue. Des conseillers nationaux signent, entre autres, notre générique. Facile de les interroger sur la politique suisse. Ils renseignent. Nous bénéficions de sources suffisantes pour «aller plus loin», comme on dit.

Et pourtant.

A chaque tournant de la discussion, cette question bête. — Au fait, où en est la révision des articles constitutionnels radio-TV? Où, le deuxième pilier? Où, l'harmonisation fiscale? Où, la loi sur l'environnement? Où, sur l'énergie? Où, l'interruption de grossesse? Où, l'assurance-chômage?

UN MONDE CLOS

A toutes ces questions, il y a des réponses, bien sûr. Le projet est soumis à «consultation»; il est étudié par la commission du National ou des Etats. Un complément d'expertise a été demandé. Travaux ajournés, etc.

Les parlementaires fédéraux: un monde clos où eux seuls sont initiés. Même sur les «grands» sujets, il n'y a pas un citoyen sur cent capable de dresser l'état de la question.

La démocratie vivante voudrait que les grands débats soient connus, suivis; que puisse être établi

un rapport entre les élus et leur travail parlementaire; que, entre le dépôt du projet et le vote final, un rythme soit perceptible.

Le brouillage des «navettes», des expertises, des conceptions globales, crée (malgré la menace référendaire toujours présente ou envisageable) une sorte d'impunité. Les élus sont à Berne, donc distants. Ils bénéficient d'une manière de délégation

de compétence non contrôlée. Et finalement, ils sont élus sur leur bonne mine plus que sur leurs actes.

Si les Chambres fédérales se préoccupaient aussi de communication!

Mais à qui profite le huis clos parlementaire de fait?

ASSURANCES SOCIALES

Suivons le débat!

«Démantèlement de la politique sociale» en Suisse: certes, le mouvement est largement amorcé... Mais suivant quels méandres, particulièrement parlementaires? Bien malin est le non-professionnel qui s'y retrouve.

Ci-dessous, quelques points de repères au chapitre des assurances sociales (important: une modification partielle des lois actuelles sur l'assurance-maladie et l'assurance-chômage, concernant le gain assuré, sera examinée en procédure d'urgence par les deux Chambres pendant la session de juin 1982).

Abréviations: N = National, E = Etats.

Phase du débat	LPP Prévoyance- professionnelle (2 ^e pilier)	LAA Assurance- accidents	LAC Assurance- chômage obligatoire	LAMM Assurance- maladie et maternité (act. LAMA)
Message du Conseil fédéral aux Chambres	19 déc. 1975	18 août 1976	2 juill. 1980	19 août 1981
Décision du Conseil prioritaire	(N) 6.10.1977	(N) 19. 3.1979	(N) 18. 6.1980	(N) ? 1983
Décision du 2 ^e Conseil	(E) 16. 6.1980	(E) 1.10.1980	(E) 10. 3.1982	(E) ? 1984/5
Elimination des divergences (navette)	(N) 30. 9.1981 (E) 26. 1.1982 (N) 3. 3.1982 (E) juin 1982	(N) 3. 3.1981 (E) 11. 3.1981	(N) juin 1982	
Votation finale (N + E)	juin 1982?	20. 3.1981	évent. 26.6.1982	
Délai référendaire	?	29. 6.1981	évent. oct. 1982	
Entrée en vigueur	???	à décider!	à décider!	